

Le colloque est organisé par

le **Centre d'étude des relations de travail** (CERT) de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/cert

et par

CJE Sàrl (Conseiller Juridique d'Entreprises), www.cje.ch

Responsables de la journée

M. **Jean-Philippe Dunand**, docteur en droit, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre d'étude des relations de travail (CERT)

M. **Pierre Matile**, avocat, fondateur de CJE Sàrl, Bevaix

Finance d'inscription

CHF 180.- (comprend la documentation, la pause-café et l'apéritif)

Délai d'inscription

mercredi 5 juin 2013

Renseignements et inscription

Secrétariat de la Faculté de droit / Formation

Av. du 1^{er}-Mars 26

2000 Neuchâtel

Tél. 032 718 11 89 ou 032 718 12 22

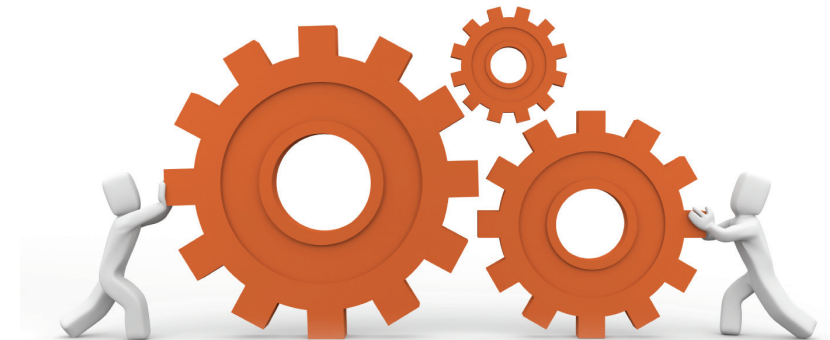
courriel : droit.formation@unine.ch

inscription en ligne : www.publications-droit.ch



Le droit du travail temporaire

Actualité et conseils pratiques



mercredi 19 juin 2013
dès 13h45

Aula de la Faculté de droit
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel



PRESENTATION DU COLLOQUE

Questions traitées

Les intervenants apporteront des réponses pratiques à des questions concrètes concernant les relations de travail dans les entreprises. Chaque intervention se termine par des conseils aux participants.

Le champ d'application de la Convention collective du travail temporaire

- Problèmes liés à la masse salariale
- Application aux non-membres de Swissstaffing
- Secteurs d'activité non soumis à la convention

Questions pratiques d'application de la Convention collective du travail temporaire

- Indemnités perte de gain maladie dans le secteur de la construction
- Ristourne dans l'assurance-maladie
- Contestation des décisions de la commission paritaire

Protection de la personnalité des travailleurs

- L'entretien d'embauche
- Les devoirs de l'employeur en matière de gestion des conflits
- La surveillance des travailleurs

Questions pratiques choisies

- Les manières de notifier le congé (lettre, SMS, courriel)
- L'obligation d'informer en matière d'assurance-maladie perte de gain
- Les contrôles d'application de la Convention collective



PROGRAMME

13h45 **Accueil des participants**

14h10 **Ouverture du séminaire**

M. Pascal Mahon, vice-recteur de l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre d'étude des relations de travail

14h15 **Le champ d'application de la Convention collective du travail temporaire**

Me Nicolas Brügger, avocat, collaborateur scientifique à l'Université de Neuchâtel

14h45 **Questions - réponses**

15h00 **Questions pratiques d'application de la Convention collective du travail temporaire**

Me José Zilla, avocat spécialiste FSA, Auvernier

15h30 **Questions - réponses**

15h45 **Pause**

16h15 **Protection de la personnalité des travailleurs**

Me Jean-Philippe Dunand, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre d'étude des relations de travail (CERT)

16h45 **Questions - réponses**

17h00 **Questions pratiques choisies**

Me Pierre Matile, avocat, fondateur de CJE Sàrl

17h30 **Questions - réponses**

17h45 **Apéritif**